

RÉPONSE – M 124 A – 22.12

Réponse du Conseil administratif à la motion M 124 – 21.10

déposée par Mesdames Méлина BUNTSCHU, Anne COMPAGNON KAUFMANN, Lucia DAHLAB, Sophie BOBILLIER, Barbara LANZILAO, Esther SCHAUFELBERGER et Monsieur Cédric BRINER, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

POUR LA 1^{ÈRE} CARTE JUNIOR OFFERTE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 21 décembre 2021, votre Conseil a adopté la motion susmentionnée, invitant le Conseil administratif à promouvoir le déplacement des habitantes et habitants de la Ville de Vernier en transport public en communiquant sur les différentes offres liées aux transports en commun, comme la Carte Junior proposée par les CFF, et à offrir à chaque enfant habitant Vernier la Carte Junior pour son 6^e anniversaire.

La Ville de Vernier a donc envoyé un RailCheck nominatif d'une valeur de CHF 30.00, valable pour l'obtention d'une Carte Junior, à l'ensemble des enfants fêtant leur 6^e anniversaire en 2022. Les ayants droit qui ont emménagé en cours d'année sur le territoire communal ou n'ayant pas reçu le RailCheck par voie postale ont eu la possibilité de se faire rembourser le prix de la Carte Junior auprès du Guichet prestations, à la Mairie de Vernier. Une communication a été diffusée dans l'ActuVernier ainsi que sur le site internet de la Ville de Vernier afin d'informer la population de cette offre.

Au regard du succès de l'action, cette dernière sera désormais réitérée, ainsi que l'a confirmé la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 30 août dernier, pendant laquelle les actions 2023 du Fonds communal pour la mobilité ont été validées.

La motion M 124 - 21.10 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 12 décembre 2022

